

RÉSUMÉ : Efforts du Secrétaire visant à poursuivre l'harmonisation

Septembre, Nioué	Conférence du PROE
25 novembre 2016	<p>Le Président du PROE répond à l'invitation du président du FOC de se joindre au sous-comité conjoint des Membres sur la rémunération.</p> <p>Les représentants du PIFS au sein du groupe de travail sur les RH du CORP sont informés de cette réponse envoyée au Secrétaire général du PIFS.</p>
10 janvier 2017	Le Secrétariat assure le suivi avec le PIFS de tout autre projet de convocation du sous-comité conjoint.
17 février 2017	<p>Réunion des Amis de la Présidence par téléconférence</p> <p>Il est convenu de poursuivre l'harmonisation.</p>
1 ^{er} mars 2017	Le Secrétariat assure à nouveau le suivi des progrès réalisés par le sous-comité avec le PIFS.
6 mars 2017	<p>Le Secrétariat assure à nouveau le suivi des progrès réalisés par le sous-comité avec le PIFS.</p> <p>Le personnel du PIFS suggère une discussion par téléconférence.</p>
8 mars 2017	<p>Téléconférence CORP sur les RH</p> <p>Aucun progrès n'a été noté - le PROE a été le seul à avoir accepté l'invitation du sous-comité conjoint. D'autres membres ont été priés de s'enquérir auprès de leurs Conseils gouvernementaux de la réponse et de la voie à suivre.</p> <p>Face à face nécessaire</p>
15 mars 2017	Le PIFS demande une réunion en personne pour le groupe de travail CORP sur les RH.
23 mars 2017	La réunion en face à face à Auckland, prévue les 27 et 28 mars, a été annulée à la dernière minute en raison du retrait de la SPC et de l'impossibilité pour la FAA d'être présente.
27 mars 2017	Le Secrétariat assure le suivi auprès du PIFS d'une réponse officielle à la lettre du Président du PROE
5 avril 2017	Le PIFS répond qu'il est difficile d'organiser une réunion du sous-comité conjointe. La FAA n'a pas répondu. Le CPS n'a pas répondu et ses communications n'ont pas été claires.
Fin avril	Le PIFS fait savoir qu'il y a eu une <i>réunion conjointe du Comité directeur pour l'analyse de la gouvernance et des finances</i> à laquelle a participé le Responsable Services aux entreprises et Finances. Rémunération prévue pour ce groupe.

2 mai 2017	<p>La FAA suggère une réunion en face à face pour traiter de nombreuses questions d’harmonisation et de rémunération en suspens. Le CPS appuie cette proposition.</p> <p>Le Directeur général adjoint a reçu une invitation du PIFS pour une réunion en face à face portant sur la gouvernance régionale et les finances.</p>
10 mai 2017	<p>Le Secrétariat informe le PIFS qu’avant de s’engager à tenir toute autre réunion concernant l’harmonisation de la rémunération, il souhaiterait que la FAA et le CPS répondent au sous-comité conjoint.</p>
11 mai 2017	<p>Le CPS fait savoir qu’il reviendra avec un poste de représentant pour le sous-comité conjoint au cours des deux prochains mois.</p>
5 juin 2017	<p>Réunion du Groupe de travail CORP sur les Ressources humaines à Suva - Le Secrétariat n’a pas assisté à la réunion étant donné l’absence de tout engagement de la part des autres agences concernant l’invitation portant sur un sous-comité conjoint.</p> <p>Les conclusions de la réunion ont été communiquées - la comparaison des conditions générales se poursuit, sans solution concrète.</p>
19 juin 2017	<p>Le DG du PROE propose au PIFS de porter la question de l’harmonisation de la rémunération du CORP à l’ordre du jour de la prochaine réunion du PDG du CORP.</p>
28 juillet 2017	<p>Les PDG du CORP se penchent sur une soumission du Groupe de travail CORP sur les Ressources humaines, lequel cherchait une solution concrète pour faire avancer les travaux sur la rémunération, en particulier les réponses de la FAA et du CPS sur leur participation au sous-comité conjoint.</p> <p>Conclusions Observations du DG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PROE a soulevé cette question parce qu’elle est en suspens depuis longtemps et qu’elle nécessite une réponse de la part des Dirigeants du CORP. • Le CPS est d’accord en principe, mais l’harmonisation ne progresse pas comme elle le devrait selon lui • Le PIFS convient qu’il faut agir. • Les Dirigeants du CORP ont déterminé que le GT CORP se réunirait pour discuter, et qu’ils reviendraient vers les Dirigeants du CORP en présentant une solution visant à progresser. Il est convenu que cette question doit être résolue par CORP le vendredi 3 novembre. <p>Compte rendu de la réunion :</p> <p><i>10. Les dirigeants du CORP réitèrent leur engagement, ainsi que celui de leurs agences respectives, à l’égard du principe d’harmonisation de la rémunération, et ils notent la nécessité de donner suite à un certain nombre de recommandations de l’évaluation triennale de la rémunération du CORP 2015. Toutefois, ils ont abordé les contraintes pratiques et opérationnelles qui ont jusqu’à présent rendu cette démarche impossible. Ils conviennent de travailler par l’intermédiaire du groupe de travail sur l’harmonisation afin d’élaborer une position CORP sur les</i></p>

	<p>questions soulevées par l'analyse réalisée. Reconnaisant que les différentes agences auront besoin de calendriers différents pour poursuivre l'harmonisation, les dirigeants du CORP conviennent de faire progresser la mise en œuvre du Comité conjoint sur la rémunération des Conseils de gouvernance par l'intermédiaire de leurs conseils de gouvernance respectifs avant le 3 novembre 2017.</p>
17 août 2017	<p>Le Secrétariat a invité le PIFS à préparer des plans d'action destinés au PDG de CORP visant à permettre à son groupe de travail de se réunir et de débattre de la marche à suivre.</p>
18 septembre 2017	<p>Le PIFS a envoyé un suivi à la FAA et au CPS afin de confirmer la participation de son conseil de gouvernance et de son représentant au sous-comité conjoint agréé par les PDG du CORP.</p>
7 novembre 2017	<p>Le CPS confirme sa participation et sa représentation au sein du sous-comité conjoint.</p>
23 février 2018	<p>Groupe de travail du CORP sur les RH : Discute de la voie à suivre, comme l'ont décidé les PDG du CORP. Accepte l'organisation d'une réunion en personne - reconnaît les nombreuses questions en suspens. Confirme les dates de la première réunion du sous-comité conjoint.</p>
5 mars 2018	<p>Le PIFS indique qu'un mandat est nécessaire pour le sous-comité conjoint. Ce plan a été élaboré et approuvé par le GT, mais jamais par les PDG du CORP.</p> <p>La réunion du sous-comité conjoint est reportée.</p>
26 et 27 mars 2018	<p>Réunion du GT RH du CORP</p> <ul style="list-style-type: none"> Finalisation du mandat du sous-comité conjoint
4-5 avril 2018	<p>Réunion des PDG du CORP - Le GT RH a déposé un projet visant à obtenir l'approbation du mandat de la réunion du sous-comité conjoint et à faire progresser cette même réunion puisque les quatre agences du CORP ont confirmé leur adhésion.</p> <p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION : Les PDG du CORP ont délégué cette question pour qu'elle soit traitée par les Directeurs généraux adjoints lorsqu'ils se réuniront à Auckland le 16 avril.</p>
16 avril 2018	<p>Réunions des Délégués du CORP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions : Les Délégués du CORP conseilleront à leurs PDG de recommander aux organes directeurs de ne plus entreprendre de travaux sur l'harmonisation du CORP et d'en étudier la faisabilité sur des questions spécifiques. Les Délégués du CORP conviennent de se concentrer sur certains principes/normes communes pour la coordination du CORP, et de les approfondir sur la base des principes existants. Les agences bénéficieraient ainsi d'une certaine souplesse, tout en favorisant une approche commune.

	<p>Ces principes ou normes pourraient être présentés conjointement à la réunion des PDG et les Présidents du Conseil de gouvernance du CORP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les PDG et les Présidents du Conseil de gouvernance du CORP tiendront une discussion stratégique sur l'harmonisation/la coordination/collaboration et sur les répercussions que cela entraînerait pour les diverses agences.</i> • <i>Le sous-comité conjoint devrait se réunir après la réunion des PDG du CORP et des Présidents des Conseils de gouvernance, afin de pouvoir ensuite prendre une décision. Le mandat du Comité conjoint doit également être revu et cette question doit être examinée par les PDG et les Présidents du Conseil de gouvernance du CORP.</i>
24 avril 2018	Le Secrétariat demande au PIFS une mise à jour des recommandations formulées par le DGA à l'intention des PDG du CORP.
21 mai 2018	Le Secrétariat envoie une demande de suivi au PIFS concernant les recommandations du DGA.
31 mai 2018	Réunion des Délégués : Convient de renforcer la gouvernance et le financement
23 juillet 2018	De concert avec le PIFS, le Secrétariat procède au suivi de l'état d'avancement des recommandations du DGA aux PDG du CORP.
Juillet 2018	<p>Réunion des Délégués :</p> <p>Le PIFS est invité à se mettre en rapport avec le Groupe de travail sur les Ressources humaines afin d'élaborer un document succinct pour la prochaine réunion des Dirigeants du CORP, en tenant compte des recommandations formulées par les Délégués pour faire progresser les travaux sur l'harmonisation dans ce domaine, en tenant compte des possibilités d'une harmonisation dans différents secteurs (marchés, assurances et services informatiques, p.ex.).</p> <p>Suite à une discussion entre les agences du CORP sur le financement de l'UE, une réunion ou téléconférence des DCS/CFO du CORP se tiendra dans le but de se pencher sur les autres options pour une harmonisation du CORP (ce groupe s'est déjà réuni à plusieurs reprises).</p>
22 août 2018	Réunion des PDG du CORP - la question de l'harmonisation n'est pas abordée
30-31 mai 2019	<p>Réunion Services aux entreprises/Responsables des finances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation corporative du CORP • La question de l'harmonisation de la rémunération est inscrite à l'ordre du jour <p>POSITION DU PROE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvert à l'exploration d'autres domaines où l'harmonisation pourrait fonctionner, par exemple les assurances, la formation, etc. • Que la rémunération ne soit pas revue à la lumière de l'accord entre le PDG du CORP et les Délégués, mais qu'elle fasse l'objet d'une décision concrète quant à la proposition des Délégués d'explorer d'autres domaines à harmoniser, hormis la rémunération.
10 juin 2019	Réunions des PDG du CORP

	<ul style="list-style-type: none">• La rémunération n'est pas abordée• Mise en évidence de réflexions portant sur d'autres questions comprises dans les sujets d'entreprise/financiers
5 juillet 2019	<p>Le PIFS sollicite l'avis du CORP sur sa demande au FOC, en recommandant des options pour la rémunération avec des recommandations spécifiques :</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">• Que les Ministres discutent des paramètres flexibles actuels pour l'harmonisation future de la rémunération du CORP et examinent la nécessité d'autres mesures de coordination, en notant que toute proposition des membres doit être réaliste et réalisable.• Si les Ministres recommandent des mesures supplémentaires, elles doivent être assorties d'un calendrier. <p>Si les Ministres décident de prendre des mesures sur cette question, alors :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Secrétariat doit transmettre la décision des Ministres aux dirigeants des organismes participants par l'entremise du CORP ; et• Pour donner effet à toute décision visant à prendre des mesures, le Président du Forum doit présenter un document commun à tous les Conseils de gouvernance du CORP participants, co-signé par tous les pays qui en sont membres - le document doit notamment être déposé au nom de tous les membres du Forum. <p>Position du PROE :</p> <p>Le PROE note que les questions soulevées doivent d'abord être discutées par notre Conseil de gouvernance qui se réunira en septembre - avant que toute position puisse être acceptée ou transmise au nom du PROE.</p>